



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 décembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 6 décembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 8), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à compter de la question n° 11), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 32), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 29 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 32), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 41), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 41), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 75 incluse), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 3), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 30), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 30), Mme Sylvie WANLIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 76), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 30), M. Emile BRIOT à M. Christophe LIME, M. Gueric CHALNOT à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Danielle DARD à Mme Danielle POISSENOT, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT, M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 30), Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (à compter de la question n° 41), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Pascal BONNET, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 2 incluse).

OBJET : 69 - Protocole d'accord pour l'amélioration de la gestion des déchets sur le quartier de Planoise entre les bailleurs sociaux, l'Union Sociale de l'Habitat (USH) et les partenaires, le SYBERT et la Ville de Besançon

**Protocole d'accord pour l'amélioration de la gestion des déchets
sur le quartier de Planoise entre les bailleurs sociaux,
l'Union Sociale de l'Habitat et les partenaires,
le SYBERT et la Ville de Besançon**

Rapporteur : Mme PRESSE, Conseillère Municipale Déléguée

	Date	Avis
Commission n° 3	28/11/2018	Favorable unanime

Dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative, il convient de rappeler que les objectifs de diminution des déchets résiduels avaient été différenciés entre l'habitat pavillonnaire et l'habitat collectif, à savoir respectivement - 35 % et - 12 %.

Ces objectifs ont été atteints ; la production moyenne de déchets résiduels est passée de 227 kg par an et par habitant sur le Grand Besançon en 2008 à 150 kg par an et par habitant en 2017, à comparer à la production nationale moyenne de déchets résiduels : 269 kg par an et par habitant.

Conscient des spécificités liées à l'habitat collectif, le Grand Besançon a mis en place dès 2012 une équipe dédiée à l'accompagnement en habitat collectif, avec le soutien financier de l'Europe de 2012 à 2015, puis avec le concours de l'ADEME. Ce dispositif a permis de tisser des liens étroits avec les bailleurs sociaux, d'améliorer la gestion des déchets dans les sites retenus, de sensibiliser les habitants et de maîtriser le montant de redevance acquitté. Mais il a surtout permis de disposer d'une connaissance étayée de chaque site en habitat social collectif.

Enfin, depuis 2016, le Grand Besançon a opté pour des évolutions tarifaires prenant en considération les spécificités de l'habitat collectif et ayant vocation à endiguer l'écart croissant de redevance entre l'habitat pavillonnaire et l'habitat collectif.

Malgré les engagements précités, les disparités restent importantes entre habitat collectif et habitat pavillonnaire et au sein même de l'habitat collectif. La production de déchets résiduels en habitat social collectif est souvent élevée au regard de la production moyenne de notre territoire. Le montant de redevance acquitté s'en trouve donc affecté.

Cette situation perdurera sans une approche globale et des actes forts pour l'amélioration de la gestion des déchets en habitat social collectif.

Le premier acte majeur relevant de la compétence communautaire sera la nouvelle organisation de la collecte en janvier 2019 sur le quartier de Planoise (20 000 habitants). Elle répond à une attente des habitants et des bailleurs sociaux et devrait permettre d'améliorer le cadre de vie et réduire les apports extérieurs.

A l'appui de cette évolution majeure, il est proposé un protocole d'accord sur le quartier de Planoise pour l'amélioration de la gestion des déchets en habitat social collectif ; il concrétise la volonté commune de tous les acteurs : le Grand Besançon, les bailleurs sociaux, l'Union Sociale de l'Habitat, le SYBERT et la Ville de Besançon d'améliorer la gestion des déchets en habitat social collectif au titre de leurs compétences respectives et l'articulation aux démarches existantes : le nouveau programme national de renouvellement urbain, la gestion urbaine sociale de proximité [conventions d'abattement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)]. Les objectifs sont la baisse de la

production de déchets résiduels, la maîtrise du montant de redevance acquitté et l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Ce protocole se traduira en conventions pluriannuelle d'actions (en investissement et en fonctionnement). D'ores et déjà le travail préalable à l'établissement de ce protocole d'accord a permis de dégager 3 orientations majeures :

- Amélioration du fonctionnement de l'existant,
- Création de nouveaux locaux,
- Quantification et détermination des actions de lutte contre les apports extérieurs.

Dans le cadre du protocole, des expérimentations seront menées sur des nouveaux outils de gestion des déchets : apport volontaire dans le cadre de la résidentialisation par exemple.

Il a été convenu de retenir les adresses du quartier Planoise ayant une production de déchets résiduels supérieure à 200 kg par an et par habitant, soit 123 adresses représentant la moitié de la population du quartier de Planoise.

Au regard des résultats, ce dispositif pourra être reconduit dans d'autres quartiers d'habitat social collectif du Grand Besançon.

Mme ROCHDI, M. ALLEMANN, M. VAN HELLE, M. CURIE, Mme POISSENOT (2), Mme LEMERCIER, M. BODIN (2), M. OMOURI, M. SCHAUSS, Mme THIEBAUT, M. BIZE, Mme CAULET et M. POUJET, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.


A la majorité des suffrages exprimés (2 contre, 8 abstentions), le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le protocole d'accord pour l'amélioration de la gestion des déchets sur le quartier de Planoise.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danièle DARD.

Préfecture du Doubs
Reçu le 20 DEC. 2018
Contrôle de légalité



Rapport adopté à la majorité

Pour : 29

Contre : 2

Abstentions : 8

Ne prennent pas part au vote : 15